



**COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DU JEUDI 07 MAI 2026**

.....

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue le **jeudi 07 mai 2026 à 16H**, sous la haute Autorité de Son **Excellence Monsieur Mamadi DOUMBOUYA**, **Président de la République, Chef de l'Etat**.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT.**
- II. COMPTE RENDU DES SESSIONS DES CONSEILS INTERMINISTERIELS DES MARDIS, 21 AVRIL ET 05 MAI 2026 ;**
- III. DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES.**





I. AU TITRE DE SON MESSAGE,

Son Excellence Monsieur Mamadi DOUMBOUYA, Président de la République, Chef de l'Etat a ouvert la séance en adressant ses mots de bienvenue aux membres du Gouvernement, avant de décliner les quatre points essentiels de sa communication.

1/- APPLICATION DE L'ARTICLE 21 DE LA CONSTITUTION :

Le Président de la République a tenu à rappeler, avec fermeté, les dispositions de l'article 21 de la Constitution, qui consacre le droit à l'éducation et à la formation, la gratuité de l'enseignement public à tous les cycles, ainsi que l'obligation de scolarisation des enfants dès l'âge de cinq ans et jusqu'à l'âge de dix-sept ans au moins.

Le Chef de l'État a solennellement réaffirmé que la possession de textes fondateurs ne saurait suffire sans leur application effective. Il a rappelé que l'éducation constitue une question existentielle pour la Nation guinéenne, et qu'aucun développement durable ne peut être envisagé sans elle.

En conséquence, Son Excellence le Président de la République a instruit Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de réunir l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle, en vue de lui soumettre, dans un délai raisonnable, un plan d'action opérationnel, dont l'entrée en vigueur est attendue dès la prochaine rentrée scolaire.

2/- MESURES DE SÉCURITÉ ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE :

À l'occasion de déplacements personnels effectués en véhicule banalisé dans la capitale, le Chef de l'État a constaté avec vive préoccupation l'état de dégradation de plusieurs quartiers de Conakry.

Il a relevé deux marqueurs alarmants : l'insalubrité généralisée, caractérisée par des dépôts d'ordures à ciel ouvert et des marchés rendus quasi-inaccessibles par l'accumulation de déchets, ainsi qu'un déficit manifeste de civisme. Le Président de la République a qualifié cette situation d'inacceptable, soulignant qu'elle représente un risque sanitaire réel à l'approche de la saison des pluies.

Il a instruit le Ministre en charge de l'Assainissement, en sa qualité de chef de file, de mobiliser sans délai l'ensemble des entités compétentes, y compris les forces de l'ordre et l'Armée nationale, pour apporter une réponse concrète et rapide à cette situation.



Par ailleurs, le Chef de l'État a exprimé ses préoccupations quant à la prolifération de personnes en situation de vulnérabilité — individus présentant des troubles mentaux, jeunes sans abri et vendeurs ambulants particulièrement dans le périmètre de Kaloum et ses environs. Il a estimé que cette réalité, dans le contexte géopolitique actuel, pourrait constituer un facteur de vulnérabilité pour la sécurité nationale.

Le Conseil Supérieur de la Défense a été instruit de se saisir de cette question sans délai et de proposer des mesures appropriées.

3/- EXAMENS NATIONAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

Le Président de la République a instruit les départements ministériels concernés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir le bon déroulement des prochains examens nationaux. Il a rappelé que l'année écoulée avait été marquée par des dysfonctionnements ayant entraîné des reports de dates et perturbé la sérénité des candidats, et a signifié clairement qu'il n'admettrait pas la répétition de tels incidents.

Le Chef de l'État a également insisté sur la nécessité d'accélérer les délais de correction et d'étudier sérieusement la possibilité d'organiser les sessions de rattrapage, notamment au bénéfice des candidats au Baccalauréat en exigeant la culture du mérite et de l'excellence éducative.

4/- DOUBLE SCRUTIN DU 31 MAI 2026 :

Le Président de la République a réitéré ses instructions relatives à la tenue des élections communales et législatives du 31 mai 2026. Il a exigé que ces scrutins se déroulent dans des conditions de transparence, d'ordre et de crédibilité identiques à celles qui avaient prévalu lors du référendum constitutionnel et de l'élection présidentielle. Il a clairement signifié qu'il n'admettrait aucune dérogation à cette exigence.

En clôture de sa communication, le Chef de l'État a tenu à adresser ses chaleureuses félicitations au Secrétariat Général des Affaires Religieuses pour la qualité de l'organisation du pèlerinage musulman de l'année en cours, saluant cette réussite comme la démonstration que la volonté d'agir produit des résultats. Il a demandé que cette rigueur soit maintenue jusqu'au terme du pèlerinage.



Le Président de la République a conclu en formulant des vœux fervents pour que le Tout-Puissant accueille favorablement les prières élevées à Boffa le dimanche précédent, et qu'il bénisse celles qui seront formulées sur les Lieux Saints de l'Islam.

II. AU TITRE DU COMPTE RENDU DES SESSIONS DES CONSEILS INTERMINISTÉRIELS DES MARDIS 21 AVRIL ET 05 MAI 2026

Le Chef du Gouvernement a articulé son intervention autour du pilotage de l'action gouvernementale et de l'exécution du Programme Simandou 2040.

Il a exprimé sa satisfaction suite à l'attribution **à Son Excellence Monsieur le Président de la République du « Super Prix Grand Bâtitteur 2026 – Trophée Babacar N'diaye »**, distinction saluant la vision du Chef de l'Etat en matière d'infrastructures et de transformation économique à travers le Programme Simandou 2040.

Le Premier ministre a **fait le point de la réunion tenue le 11 avril 2026 à la Primature, conformément aux instructions issues du Conseil des Ministres du 09 avril, relative à l'exécution de la première vague du Programme Simandou 2040** et au lancement des projets prévus au premier trimestre 2026. Les échanges ont mis l'accent sur le renforcement de la coordination interministérielle, l'amélioration des outils de pilotage et la responsabilisation des départements ministériels.

Il a informé le Conseil **du séjour conjoint à Conakry des Présidents du Fonds de l'OPEP pour le Développement International et de la BADEA du 6 au 8 mai 2026.**

Le Premier ministre a rappelé l'examen lors desdits conseils des mesures et communications ci-dessous :

- Le projet de Code de santé publique présenté par la Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- La convention consolidée et amendée relative à la société Chalco présentée par le Ministre des Mines et de la Géologie ;
- L'évaluation de l'impact de la guerre au Moyen-Orient présentée par le Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
- Le projet de décret portant organisation du Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostic présenté par le Ministre de l'Élevage ;
- La révision de la Politique Nationale de Santé, le PNDS 2025-2034 ainsi que le cadre budgétaire y afférent présentés par la Ministre en charge de la Santé ;
- Les rapports dus par la République de Guinée aux organes de traités des Nations Unies présentés par le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.



III. AU TITRE DES DECISIONS

COMMUNICATIONS

- Relativement aux Communications **du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique** portant d'une part sur l'avant-projet de code de santé publique de la République de Guinée, le Conseil a approuvé l'avant-projet et a décidé de poursuivre la procédure en vue de son adoption par l'organe législatif ; d'autre part sur la révision de la Politique Nationale de Santé (PNS), l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2025-2034), ainsi qu'au cadre de suivi-évaluation et le budget y afférents ; le conseil a soutenu les deux projets et a instruit Madame la Ministre en charge de la santé de poursuivre leur élaboration en vue de leur mise en application au bénéfice des populations.
- **Au sujet de la communication du ministère de la Pêche et de l'Economie maritime portant sur** l'évaluation de l'impact de la guerre au Moyen Orient, le Conseil a soutenu les recommandations proposées et a décidé de la poursuite des discussions avec les acteurs concernés, en vue d'une meilleure prise en charge des difficultés liées au secteur.
- **Concernant la Communication du ministère des Mines et de la Géologie** portant sur la Convention consolidée et amendée de construction de d'exploitation de la bauxite et d'une raffinerie d'alumine de la société Chalco en République de Guinée, le Conseil a approuvé la signature de la convention.
- **Quant à la communication de Monsieur le Directeur général de l'Agence de Développement : Guinée Développement Board (GDB)**, le Conseil a apprécié la démarche et a invité les membres du gouvernement à se mettre à la disposition de l'Agence afin de renforcer la collaboration dans le but de soutenir efficacement l'exécution du programme de développement socioéconomique responsable et durable Simandou 2040.

Mesures réglementaires

- **Ministère de l'élevage**, le Conseil a approuvé la signature du décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de laboratoire central vétérinaire de diagnostic (LCVD) avec intégration sur la plateforme électronique des actes administratifs (GEDA).
- **Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme**, le Conseil a approuvé la signature d'un Décret unique portant fusion des organes (comité) de préparation des



rapports de la République de Guinée dus aux organes de traités des Nations Unis, avec intégration sur la plateforme électronique des actes administratifs (GEDA).

Autres mesures :

- Le Conseil a autorisé le Ministre en charge de la Fonction Publique de poursuivre pour le compte unique du département, l'assainissement du fichier national de la fonction publique, ceci à l'exclusion de tout autre organe de l'administration.
- Le conseil a autorisé la poursuite des travaux de déplacement de la décharge publique d'ordure de concasseur sur le site affecté à cet effet et de mobiliser tous les moyens afin que cela soit effectif dans les meilleurs délais.
- Le conseil a instruit au ministre en charge de l'Education nationale de rendre publique l'agenda des examens nationaux qui se tiendront **du 18 juin au 3 juillet 2026**.
- Le Conseil a enfin invité le Gouvernement et tous les acteurs, partis politiques, associations, mouvements politiques, société civile, entre autres, à travailler de façon inclusive à l'organisation et à la tenue des élections à venir dans un climat apaisé.

Conakry, le 07 mai 2026

LE CONSEIL DES MINISTRES